



Contester une expertise médicale suite accident domestique

Par **madel55**, le **09/04/2015** à **15:29**

Bonjour, en mars 2014 mon mari, à la retraite 67 ans dans le cadre d'une activité personnelle (coupe de nid de chenilles processionnaires dans un sapin) a fait une chute d'une échelle de 3m de haut il a rebondi sur le capot arrière d'une voiture et il est tombé à terre sur le dos. 18 jours de coma provoqué pour opérer une double fracture du bassin (ostéosynthèse), une fracture d'une vertèbre (ostéosynthèse entre T7 T9) et de multiple fractures de cotes et de l'omoplate. Après 4 mois d'hôpital et de centre de rééducation il est rentré à la maison en juillet 2014 sur ses deux jambes sans cane, fragile, instable, et sans beaucoup de force. J'avais déclaré cet accident à mon assurance dans le cadre de mon assurance habitation (garantie assurance tranquillité famille). Nous sommes passé devant l'expert en octobre 2014 qui a trouvé que mon mari n'était pas consolidé. Nous sommes repassé en mars 2015. L'expert a rendu son rapport final au médecin conseil de l'assurance : conclusion: 6% de séquelles et environ 1800 euros d'indemnité. Vu l'état de mon mari nous ne comprenons pas ces conclusions et aimerions faire une contre expertise mais ne savons pas comment cela se passe, à qui faut-il s'adresser ?
Pouvez vous me conseiller car je dois donner ma décision à l'assurance sous peu
Merci